

Département du Finistère

**COMMUNE DE  
GUILLIGOMARC'H****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

Date de mise en ligne : 23/10/2025

**Conseil municipal du 21 octobre 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq**, le mardi **vingt-et-un octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, MOREL Bruno, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, EZANNO Sandrine, CHRISTIEN Martine, BEUVE PIERRE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés** : GOUDÉDRANCHE Thierry, SIMON Florence.

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire**.

Le **rapport d'activité 2024 du SDEF** - Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère – a été transmis aux conseillers municipaux, avec la convocation, pour information. Il retrace toutes les informations essentielles du syndicat pour l'année passée.

**2025-26 Aménagement et sécurisation RUE DU SCORFF**  
**Attribution du marché de travaux et plan de financement**

Le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'appel d'offres concernant les **travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Scorff**.

Deux offres ont été reçues. Suite à la phase de négociation comprenant des modifications du projet, suivant le rapport d'analyse du cabinet de géomètres Le Bihan & Associés, le Maire propose de retenir le choix de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le détail des travaux et le résultat de l'analyse des offres, ayant délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** à l'offre de la société **EIFFAGE ROUTE OUEST BRETAGNE** à Caudan (56) - pour un montant de **169 897.39 € H.T.** soit 214 976.87 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Maire à signer le **marché de travaux** ainsi que tout autre document se rapportant à ce marché et à sa mise en œuvre.
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé ci-dessous :

OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Travaux LOT 1 VRD TERRASSEMENTS VOIRIE REVÊTEMENTS 15 chapitres	169 897.39 €	203 876.87 €
Maîtrise d'œuvre	8 250.00 €	9 900.00 €
Lever topographique / études / annonces légales	1 000.00 €	1 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>179 147.39 €</b>	<b>214 976.87 €</b>

FINANCEURS	MONTANT SUBVENTION
ETAT <u>DETR</u> Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	25 000.00 €
CD29 FDSR Fonds Départemental de Sécurité Routière 2025	20 000.00 €
CD29 Pacte Finistère 2030 - Volet 2 2025-2026	25 000.00 €
Autofinancement commune	109 147.39 €
TOTAL	179 147.39 €

- Dit qu'un montant de 25 000 € a été attribué par l'**Etat** au titre de la **DETR 2024 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux** (priorité 1 – aménagement centre-bourg sécurité accessibilité)
- Dit qu'un montant de 20 000 € a été attribué par le **Conseil Départemental du Finistère** au titre du **Fonds Départemental de la sécurité routière**
- SOLLICITE l'aide aux projets des collectivités du **Pacte Finistère 2030 – Volet 2 – 2025-2026 du Conseil Départemental du Finistère.**
- **DONNE MANDAT au Maire pour signer l'ensemble des documents** se rapportant à ce projet.

**2025-27 SDEF Travaux d'éclairage Public – Bourg**  
**Programme 2025 : rénovation des lanternes de style**

Réf SDEF : RSX-2025-071-005

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'éclairage Public avec la rénovation des lanternes de style de l'ensemble du Bourg et les modifications Place de l'Eglise et rue du Scorff.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Guilligomarc'h afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF – Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC rénovation de 28 points lumineux ..... 51 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF ..... 16 850,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de points lumineux ..... 34 150,00 €

Soit un total de 51 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le **projet de réalisation des travaux d'Eclairage Public au bourg pour des modifications et la rénovation des lanternes de style,**
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la **participation communale** estimée à **34 150,00 €**,
- ◆ **Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF** et ses éventuels avenants pour la réalisation de ces travaux.

## **2025-28 Budget 2025 DECISIONS MODIFICATIVES n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guilligomarc'h, à l'unanimité, **valide les décisions modificatives** suivantes :

### **Budget principal 07100 - 2025 M57 - décisions modificatives n° 2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
*011	Charges à caractère général	- 700.00 €
611	Contrats de prestations de services	- 700.00 €
*014	Atténuations de produits	700.00 €
7392221	Fonds de péraquation intercom FPIC	700.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>500.00 €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
106	<b>MAT. MOBILIER mairie, école, bibliothèque...</b>	<b>4 000.00 €</b>
*2188	Autres immob corpo *barrière peinture cantine	4 000.00
107	<b>Trav VOIRIE et RESEAUX</b>	<b>10 800.00 €</b>
204182	Subv pers. droit privé SDEF éclair public	10 800.00
117	<b>LOGEMENTS LOCATIFS</b>	<b>5 200.00 €</b>
*2138	Autres construct *Travaux de peinture	5 200.00
<b>TOTAL</b>		<b>20 500.00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>500.00 €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
107	<b>Trav VOIRIE et RESEAUX</b>	<b>20 000.00 €</b>
*1323	Subventions DEPARTEMENT *Rue du Scorff	20 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>20 500.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

## **2025-29 Convention pour la fourniture de repas de secours à la cantine municipale de Guilligomarc'h**

Les élus en charge des affaires scolaires ont souhaité mettre en place une solution pour remédier à l'éventuelle absence de l'agent en charge de la restauration scolaire sur la commune.

.../...

M. Christophe BOURBON présente à l'assemblée le projet de convention avec la mairie de Scaër pour la fourniture de repas de secours par sa cuisine centrale :

- Repas en liaison chaude
- Retrait des repas par la commune (matériel de livraison et de fourniture compris)
- Gestion échantillons plats témoins assurée par Scaër
- Tarif 4.40 €/enfant et 5.65€/adulte
- Durée : année scolaire 2025/2026 à 2028/2029
- Prix révisés à chaque rentrée scolaire

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la **convention de fourniture de repas – besoin occasionnel - à intervenir entre les communes de Scaër et de Guilligomarc'h** pour l'année scolaire 2025/2026
- Autorise le Maire à signer la convention, ci-annexée, et mettre en œuvre l'ensemble des mesures liées à la fourniture des repas de secours.

## ANNEXE



2025/227



### CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AVEC LA COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H

Entre la Commune de SCAËR, représentée par Jean-Yves LE GOFF, Maire en exercice, dûment habilité par la délibération du 25 mai 2020,

Et la commune de GUILLIGOMARC'H, représentée par M. Alain FOLLIC, Maire en exercice, dûment habilité par la délibération du 24 mai 2020,

VU la délibération 2025/....., convention de fourniture de repas avec la commune de GUILLIGOMARC'H, en date du ...../...../.....,

#### PREAMBULE

La commune de Guilligomarc'h souhaite confier à la cuisine centrale de la commune de Scaër, la fourniture de repas de son établissement scolaire, en cas de besoin occasionnel ou sur commande exceptionnelle.

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la fourniture de repas occasionnel en liaison chaude à destination de la cantine scolaire de Guilligomarc'h (hors livraison) par le restaurant municipal de Scaër durant les périodes scolaires.

Le besoin journalier est évalué à 70 repas « enfant ».

La Commune de Scaër déclare posséder tous les agréments et habilitations nécessaires pour répondre à la présente demande.

#### ARTICLE 2 : LIVRAISONS

- Le retrait des repas se fera par la Commune de Guilligomarc'h en liaison chaude chaque jour de commande à partir de 10H30, conformément aux procédures sanitaires et réglementaires en vigueur.
- Le matériel de livraison et de fournitures seront récupérés le jour même de la livraison, si la commande est pour un jour unique et le lendemain en cas de commandes sur plusieurs jours. Ils devront avoir été dégraissés et nettoyés.
- Les échantillons témoins seront prélevés au restaurant municipal de Scaër.
- Les produits livrés doivent être conservés entre leur fabrication et leur livraison assurée par la cuisine centrale de la commune de Scaër à une température supérieure à + 63°C (ex : sauces chaudes, plats du jour...).



## **2025-30 Exonération du remboursement de l'excédent d'investissement du Syndicat du bassin du Scorff**

Le **Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL)**, a été créé en 2021 par la fusion de trois syndicats : le Syndicat Mixte du Sage Blavet (SMSB), le Syndicat du Bassin du Scorff (SBS) et le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL).

Du point de vue comptable, le SMEIL et le SMSB avaient des « schémas comptables » similaires. Cela n'était pas le cas du SBS, qui du fait de sa compétence opérationnelle sur les milieux aquatiques, disposait d'une section d'investissement importante avec des actions comptabilisées pour le compte de tiers.

Au cours de l'année 2021, il est apparu que le SMBSEIL se devait de prévoir le remboursement des excédents de versement aux anciens membres du SBS, pour un montant à restituer de 886 224.98 € selon les termes de la convention.

531 000 €, montant dont le versement était prévu à la signature de la convention, ont été reversés aux anciens membres en 2020.

Le montant définitif du résultat à répartir et à déterminer par voie d'avenant, une fois toutes les actions menées par l'opérationnel, clôturées, n'a, à ce jour, toujours pas été établi.

Mais selon les termes de la convention, 355 225 € doivent potentiellement être reversés dont 280.81 € à la commune de Guilligomarc'h.

Compte-tenu de la situation financière du SMBSEIL, il nous a été demandé de renoncer au remboursement de la somme due à notre commune, afin de contribuer à la poursuite par le Syndicat de ses missions dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité pour ses collectivités membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RENONCE au remboursement à la commune de la somme de 280.81 € due par le SMBSEIL,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant** à la convention initiale et tous les documents relatifs à celle-ci.

---

## **2025-31 Eglise SAINT-MÉVEN : nettoyage des façades extérieures et travaux sur l'installation des cloches**

Le Maire détaille à l'assemblée les travaux sur l'église Saint-Méven que M. Jean-Claude LE LAN se propose de financer.

Ces travaux représentent une dépense de 20 852.06 € TTC pour la partie concernant l'installation des cloches avec notamment :

- le remplacement de la cloche 1 par une neuve, plus petite et accordée à la cloche 2,
- le remplacement de l'un des jougs de suspension, des deux poutres d'assise des moteurs de volée, de la coupure électrique extérieure.

Le nettoyage et le démoussage des façades extérieures et du clocher sont quant à eux estimés à 19 476.02 € TTC.

Ces travaux seraient réalisés entre fin 2025, début 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la proposition de M. Jean- Claude LE LAN** et le remercie de cette attention portée au patrimoine de la commune de Guilligomarc'h,

- **DONNE son accord** à la réalisation des travaux de **restauration des sonneries des cloches ainsi que des façades extérieures de l'église Saint-Méven.**

**Questions diverses :**

Suite à la restauration de la chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi, il convient d'organiser les visites. Après concertation, il est décidé qu'elles ne seront possibles qu'en étant accompagné soit par :

- un élu,
- un membre de l'Association les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Eloi
- ou un guide conférencier du Pays d'Art et d'Histoire de Quimperlé Communauté.

Il est précisé que des portes ouvertes seront régulièrement programmées par l'Association les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Eloi et des visites commentées par le PAH de Quimperlé Communauté. Ces informations seront disponibles sur les sites internet respectifs.

Des visites sont également possibles, pour des groupes, sur demande formulée par mail à la mairie ou à l'association : [mairie@guilligomarch.com](mailto:mairie@guilligomarch.com) / [notredamedelaclarte@outlook.fr](mailto:notredamedelaclarte@outlook.fr)

Un planning des manifestations, des portes ouvertes, des visites commentées et de groupes sera tenu à jour par la mairie. Des échanges entre les différents partenaires seront nécessaires.

Afin d'éviter toute détérioration de la cloche et les nuisances sonores pour le voisinage le système de tirage ne sera pas laissé en libre accès.

**Commune de Guilligomarc'h**

Signatures

**Conseil municipal du 21 octobre 2025**

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie MOREL-LASSALLE

Le Maire,  
Alain FOLLIC

**Commune de Guilligomarc'h**  
Table chronologique des délibérations

**Conseil municipal du 21 octobre 2025**

21 10 2025	2025-26	Attribution du marché de travaux aménagement et sécurisation rue du Scorff	approuvé	Page 2025/ 324R
21 10 2025	2025-27	SDEF Travaux d'éclairage public au bourg : lanternes de style et une extension Place de l'Eglise	approuvé	Page 2025 / 324V
21 10 2025	2025-28	BUDGET 2025 Décisions modificatives n° 2	approuvé	Page 2025 / 325R
21 10 2025	2025-29	Convention avec Scaër fournitures repas de secours à la cantine	approuvé	Page 2025 / 325R
21 10 2025	2025-30	Exonération remboursement excédent d'investissement du Syndicat du Bassin du Scorff	approuvé	Page 2025 / 326V
21 10 2025	2025-31	Approbation des travaux de nettoyage façades église St-Méven et installation des cloches	approuvé	Page 2025 / 326V
21 10 2025		Questions diverses	néant	Page 2025 / 327V

**Les délibérations  
sont consultables  
sur le site Internet  
de la commune  
[www.guilligomarch.com](http://www.guilligomarch.com)**